

## VILLE DE MONTELIMAR

O o O

### AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

##### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT DE CONTACT

**Nom officiel** : VILLE DE MONTELIMAR

**Adresse postale** : Hôtel de Ville – Place Emile Loubet – BP 279

Localité/Ville : MONTELIMAR Cedex

Code postal : 26216

**Point(s) de contact** : Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques – Service de la Commande Publique

A l'attention de Monsieur le Maire de Montélimar ou son représentant

Téléphone : 04.75.53.10.74.

Courriel : [dcpaj@montelimar-agglo.fr](mailto:dcpaj@montelimar-agglo.fr)

Code NUTS : FRK23

**Adresse(s) internet** (le cas échéant)

Adresse principale du pouvoir adjudicateur : [www.montelimar.fr](http://www.montelimar.fr)

Adresse du profil acheteur (URL) : <http://www.montelimar.fr/>

##### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALES

Autorité régionale ou locale

Services généraux des administrations publiques

#### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

##### II. 1) Etendue du marché

###### II.1.1) Intitulé :

Travaux de renforcement de la conduite d'eau potable en encorbellement sur le pont du canal du Rhône sur la RN 102 à Montélimar.

2023T0027

###### II.1.2) Code CPV principal

45232151-5

###### II.1.3) Type de marché

Travaux

###### II.1.4) Description succincte :

La présente consultation concerne les travaux de **renforcement de la conduite d'eau potable en encorbellement sur le pont du canal du Rhône sur la RN 102 à Montélimar.**

Les travaux comprennent principalement :

### **Phase 1 : dépose de la conduite existante :**

- Installation de chantier, approvisionnement du matériel/des engins sur site et mise en place signalisation, balisage, déviation et protections collectives et individuelles. Cela comprend notamment les protections mécaniques et thermiques adéquates pour la dépose de la conduite AEP en présence de la conduite gaz en service à proximité ;
- Dépose et stockage provisoire des dalles béton de trottoir existantes sur caniveau technique sur 180 ml environ ;
- Dépose et évacuation de canalisations fonte calorifugées fonte DN 125 AEP sur 180 ml environ ;
- Repose des dalles béton de trottoir existantes sur caniveau technique sur 180 ml environ.

### **Phase 2 : pose de la nouvelle conduite et dépose de la conduite provisoire :**

- Installation de chantier, approvisionnement du matériel/des engins sur site et mise en place signalisation, balisage, déviation et protections collectives et individuelles (trafic routier, protections antichute et anti-noyade, réduction de vitesse, clôtures rigides, séparateurs modulaires béton, dispositifs de signalisation type K5 ...) ;
- Fourniture et mise en œuvre du système VHF de communication entre entités navigantes et personnel travaux ainsi que des panneaux C2b et B11b (dimensions 2 m x 2 m) à disposer à 1km en amont et en aval du pont selon exigences CNR ;
- Fourniture et pose de panneaux provisoires (A10, D.1a, etc...) identiques à ceux présents sur le pont à mettre en œuvre lorsque les panneaux fixes sont masqués lors des travaux ;
- Réalisation des ferroscon, inspections sur le génie civil et essais sur le béton pour préparation des fixations ;
- Pose et fixation des supports et de la conduite en encorbellement à l'aide d'une nacelle négative ou équivalent ;

La nacelle comportera une mesure en temps réel de l'altitude du point le plus bas de la nacelle avec signal sonore indiquant l'atteinte de la côte limite 84,10 mNGF et afficheur d'altitude.

La nacelle comportera un dispositif de mesure et d'enregistrement de la vitesse du vent avec afficheur pour informations des opérateurs du titulaire, du MOE et du MOA.

La nacelle comportera également des lumières fixes et flashes lumineux côté amont et aval sur sa nacelle négative. Ces flashes lumineux seront disposés aux points bas de la nacelle négative, en nombre et de dimensions suffisantes pour être décelés par les entités navigantes et cela, même par temps de brouillard. Ces dispositifs seront allumés en permanence lorsque la nacelle négative sera en service ;

- Tests des supportages par essais d'arrachement (pourront être réalisés à l'avancement) ;
- Pose de la conduite calorifugée en encorbellement sur les supports à l'aide de la nacelle négative ;
- Vérification des soudures le cas échéant (PSE - 01) ;
- Pose des éléments de calorifugeage sur-mesure et/ou des caissons calorifugés pour les points spécifiques (ventouses, tés, compensateurs de dilatation) ;
- Ouverture de fouilles dans les talus en pente raide en rive droite et en rive gauche pour raccordement sur les conduites existantes - présence de massifs béton probable

pour ancrage de la nouvelle glissière de sécurité posée par la DIRCE - dont dépose et repose des panneaux de signalisation, reprise des massifs béton d'ancrage des glissières de sécurité évacuation des déchets de chantier et de l'ancienne conduite en centre agréé puis remblaiement, réfections provisoire et définitive de voirie impactée par les fouilles le cas échéant et toutes sujétions ;

- Terrassements et création des regards calorifugés de part et d'autre de l'ouvrage puis pose des compensateurs de dilatation et des vannes de sectionnement. Remblaiement des fouilles ;
- Création de massifs de butée béton au droit des raccordements pour reprise des efforts (anticipation d'une incapacité à obtenir une longueur droite verrouillée suffisante aux abords de l'encorbellement). Cela comprend les éventuelles pièces métalliques de jonction entre le massif béton et la pièce/conduite à maintenir en place et toutes sujétions ;
- Essais de pression et bactériologiques de la nouvelle conduite ;
- Dépose de la conduite provisoire avec nacelle négative déposée sur les butons métalliques (espacés de 1 ml) de la partie en encorbellement côté trottoir sud ;
- Ouverture de fouilles au droit des culées pour dépose de la conduite provisoire sur 5 ml environ ;
- Réfections définitives de voirie ;
- Repli du matériel et des engins, mise en service de la conduite neuve.

#### **II.1.6) Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : NON

#### **II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :**

458 379,84 € H.T.

### **II.2) Description**

#### **II.2.1) Intitulé**

Travaux de renforcement de la conduite d'eau potable en encorbellement sur le pont du canal du Rhône sur la RN 102 à Montélimar.

#### **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

#### **II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Montélimar

#### **II.2.4) Description des prestations :**

La présente consultation concerne les travaux de **renforcement de la conduite d'eau potable en encorbellement sur le pont du canal du Rhône sur la RN 102 à Montélimar.**

Les travaux comprennent principalement :

### **Phase 1 : dépose de la conduite existante :**

- Installation de chantier, approvisionnement du matériel/des engins sur site et mise en place signalisation, balisage, déviation et protections collectives et individuelles. Cela comprend notamment les protections mécaniques et thermiques adéquates pour la dépose de la conduite AEP en présence de la conduite gaz en service à proximité ;
- Dépose et stockage provisoire des dalles béton de trottoir existantes sur caniveau technique sur 180 ml environ ;
- Dépose et évacuation de canalisations fonte calorifugées fonte DN 125 AEP sur 180 ml environ ;
- Repose des dalles béton de trottoir existantes sur caniveau technique sur 180 ml environ.

### **Phase 2 : pose de la nouvelle conduite et dépose de la conduite provisoire :**

- Installation de chantier, approvisionnement du matériel/des engins sur site et mise en place signalisation, balisage, déviation et protections collectives et individuelles (trafic routier, protections antichute et anti-noyade, réduction de vitesse, clôtures rigides, séparateurs modulaires béton, dispositifs de signalisation type K5 ...) ;
- Fourniture et mise en œuvre du système VHF de communication entre entités navigantes et personnel travaux ainsi que des panneaux C2b et B11b (dimensions 2 m x 2 m) à disposer à 1km en amont et en aval du pont selon exigences CNR ;
- Fourniture et pose de panneaux provisoires (A10, D.1a, etc...) identiques à ceux présents sur le pont à mettre en œuvre lorsque les panneaux fixes sont masqués lors des travaux ;
- Réalisation des ferroscon, inspections sur le génie civil et essais sur le béton pour préparation des fixations ;
- Pose et fixation des supports et de la conduite en encorbellement à l'aide d'une nacelle négative ou équivalent ;

La nacelle comportera une mesure en temps réel de l'altitude du point le plus bas de la nacelle avec signal sonore indiquant l'atteinte de la côte limite 84,10 mNGF et afficheur d'altitude.

La nacelle comportera un dispositif de mesure et d'enregistrement de la vitesse du vent avec afficheur pour informations des opérateurs du titulaire, du MOE et du MOA.

La nacelle comportera également des lumières fixes et flashes lumineux côté amont et aval sur sa nacelle négative. Ces flashes lumineux seront disposés aux points bas de la nacelle négative, en nombre et de dimensions suffisantes pour être décelés par les entités navigantes et cela, même par temps de brouillard. Ces dispositifs seront allumés en permanence lorsque la nacelle négative sera en service ;

- Tests des supportages par essais d'arrachement (pourront être réalisés à l'avancement) ;
- Pose de la conduite calorifugée en encorbellement sur les supports à l'aide de la nacelle négative ;
- Vérification des soudures le cas échéant (PSE - 01) ;
- Pose des éléments de calorifugeage sur-mesure et/ou des caissons calorifugés pour les points spécifiques (ventouses, tés, compensateurs de dilatation) ;
- Ouverture de fouilles dans les talus en pente raide en rive droite et en rive gauche pour raccordement sur les conduites existantes - présence de massifs béton probable

pour ancrage de la nouvelle glissière de sécurité posée par la DIRCE - dont dépose et repose des panneaux de signalisation, reprise des massifs béton d'ancrage des glissières de sécurité évacuation des déchets de chantier et de l'ancienne conduite en centre agréé puis remblaiement, réfections provisoire et définitive de voirie impactée par les fouilles le cas échéant et toutes sujétions ;

- Terrassements et création des regards calorifugés de part et d'autre de l'ouvrage puis pose des compensateurs de dilatation et des vannes de sectionnement. Remblaiement des fouilles ;
- Création de massifs de butée béton au droit des raccordements pour reprise des efforts (anticipation d'une incapacité à obtenir une longueur droite verrouillée suffisante aux abords de l'encorbellement). Cela comprend les éventuelles pièces métalliques de jonction entre le massif béton et la pièce/conduite à maintenir en place et toutes sujétions ;
- Essais de pression et bactériologiques de la nouvelle conduite ;
- Dépose de la conduite provisoire avec nacelle négative déposée sur les butons métalliques (espacés de 1 ml) de la partie en encorbellement côté trottoir sud ;
- Ouverture de fouilles au droit des culées pour dépose de la conduite provisoire sur 5 ml environ ;
- Réfections définitives de voirie ;
- Repli du matériel et des engins, mise en service de la conduite neuve.

#### **II.2.5) Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

#### **II.2.11) Information sur les options**

Option : NON

#### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :  
NON

#### **II.2.14) Informations complémentaires**

### **SECTION IV : PROCÉDURE**

#### **IV.1) Description**

##### **IV.1.1) Type de procédure :**

Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union Européenne (dans les cas énumérés ci-dessous).

- Le contrat ne relève pas du champ d'application de la directive.

Explication : Marché d'un montant inférieur aux seuils européens.

#### **IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

#### **IV.1.6) Enchère électronique**

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : NON

#### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

##### **IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au DAUPHINE LIBERE du 12 décembre 2023 sous le n°381075100 et inséré sur le site internet de la Ville le 7 décembre 2023.

##### **IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique**

##### **IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de pré information**

### **SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHE**

#### **MARCHÉ N° 240014**

#### **INTITULÉ :**

Un marché/lot est attribué : OUI

#### **V.2) Attribution du marché**

**V.2.1) Date de conclusion du marché :** 4 avril 2024

##### **V.2.2) Informations sur les offres**

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : NON

##### **V.2.3) NOM ET ADRESSE DE TITULAIRE**

Nom officiel : BERTHOULY TP (mandataire)

Adresse postale : 18 Rue de Dion Bouton

Localité/Ville : MONTELIMAR Cedex

Code postal : 26206

Pays : France

Téléphone : 04.75.00.85.85.

Mail : secretariat.general.tp@berthouly.fr

Code NUTS : FRK23

Le titulaire est une PME : NON

Total des points obtenus pour cette offre : 100/100

Nom officiel : RIVASI BTP  
Adresse postale : 16 Avenue du Lieutenant Cheynis  
Localité/Ville : LA BATIE ROLLAND  
Code postal : 26160  
Pays : France  
Téléphone : 04.75.91.80.30.  
Mail : info@rivasi.com  
Code NUTS : FRK23  
Le titulaire est une PME : NON

Nom officiel : SAUR  
Adresse postale : 18 Avenue de la Gare  
Localité/Ville : ANNONAY Cedex  
Code postal : 07104  
Pays : France  
Téléphone : 06.60.27.12.11.  
Mail : thibaut.basile@saur.com  
Code NUTS : FRK23  
Le titulaire est une PME : NON

#### **V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (Hors TVA)**

Valeur totale du marché/du lot : 458 379,84 €

#### **V.2.5) Information sur la sous-traitance :**

Le marché est susceptible d'être sous-traité : oui

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

La part du marché susceptible d'être sous-traitée est inconnue

### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

#### **VI.3) Informations complémentaires :**

Type de procédure : La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles l'article L.2123-1°, R.2123-1-1° et R.2131-12-2° du code de la commande publique (C.C.P).

Modalités de consultation du marché :

Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies, par une demande écrite et formulée auprès de la collectivité dont l'adresse figure au paragraphe I.1) de la Section I et dans les conditions fixées par **les articles L300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.**

Pas de sous-traitance indiquée mais les attributaires ont toujours la possibilité de sous-traiter en cours de marché au titre de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975.

#### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

##### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble  
Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135  
Localité/Ville : Grenoble cedex  
Code postal : 38022  
Téléphone : 04 76 42 90 16

Fax : 04 76 51 89 44

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

#### **VI.4.3) Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- Soit, avant la signature du marché, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,
- Soit, après la signature du marché, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R.411-1 et R.421-7 du Code de justice administrative et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- Soit, après la signature du marché, un référé précontractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun – B. P. 1135

Localité/Ville : Grenoble cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04.76.42.90.16.

Fax : 04.76.51.89.44.

#### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

11 avril 2024

Le Maire,